

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE : 15 62 01 U31 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les règles environnementales ayant cours dans la construction ;
- ◆ d'appliquer les principes du développement durable dans le domaine de la construction ;
- ◆ d'appréhender les principes de gestion des énergies dans la construction.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des principes du développement durable et des réglementations en vigueur, face à une situation issue de la vie professionnelle,

- de lire et d'interpréter les résultats d'un rapport de laboratoire relatif aux types de pollution présents sur un chantier ;
- d'envisager une ou plusieurs techniques préventives et/ou curatives appropriées aux pollutions présentes et aux déchets de chantier ;
- ◆ d'expliciter le fonctionnement d'une unité de production énergétique et d'en expliciter les avantages et inconvénients.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Face à une situation issue de la vie professionnelle liée à la construction, dans le respect des réglementations en vigueur, en ayant à sa disposition des documents,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliciter le fonctionnement des biotopes de l'atmosphère, de l'air et de l'eau, d'un écosystème et du cycle de la matière ;
- ◆ d'expliciter et d'appliquer les principes liés au développement durable ;
- ◆ d'identifier les types de pollution et de déchets ;
- ◆ d'envisager une ou plusieurs techniques préventives et/ou curatives appropriées aux pollutions présentes et aux déchets de chantier ;
- ◆ d'énoncer les caractéristiques (pouvoir calorifique, composition chimique, ...) des principaux combustibles solides, liquides et gazeux et d'expliquer leur genèse ;
- ◆ de décrire les principes généraux de production d'électricité dans les différents types de centrale (thermique, cycle T.G.V., nucléaire, hydraulique, ...) ;
- ◆ de décrire les ouvrages d'art particuliers qui équipent ces centrales (tour de refroidissement, conduite forcée, cheminée d'équilibre, prise d'eau,...) ;
- ◆ de décrire les principales sources d'énergie alternative (éolienne, solaire, géothermique,...) et d'expliquer leur système d'exploitation, leurs avantages et inconvénients.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion de l'environnement	CT	J	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BUREAUTIQUE APPLIQUEE
A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 75 41 30 U31 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**